

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GAURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian GALINIER, Maire.

Date de la convocation : 11 juillet 2023

Présents : Mmes : Isabelle BONNEVIALE, Monique LEYGUEBAQUES, Sandrine MANSON,
Catherine TURLAN
Mrs : Didier BARTHES, Eric LAMBIN, Gilbert RAMIERE, Michel TONON.

Absents excusés : André DE ROSSI, Joël PASCHETTA

Secrétaire de séance : Catherine TURLAN

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mai 2023**
- **Désignation de la (du) secrétaire de séance**
- **CCID**
- **Modification du libellé de la voie « route de Bourrassol » pour « route de Borrassol »**
- **Prix des repas cantine pour l'année 2023/2024**
- **Recrutement de vacataires**
- **Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux**
- **Rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement collectif 2022**
- **Questions diverses.**

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2023**

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **Désignation de la secrétaire de séance**

Mme Catherine TURLAN est désignée.

➤ **CCID**

M. Gilbert RAMIERE présente les différentes évolutions déclarées sur la commune en termes de foncier bâti et non bâti.

Les membres présents valident ces nouvelles données.

➤ **Modification du libellé de la voie « route de Bourrassol » pour « route de Borrassol »**

Afin de respecter le nom figurant sur le plan et les données du cadastre, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de modifier le libellé de la voie « route de Bourrassol » et de la nommer « route de Borrassol ».

➤ **Prix des repas cantine pour l'année 2023/2024**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée présente d'appliquer une hausse de 2 % au prix des repas du restaurant scolaire de Gauré à partir du 1^{er} septembre 2023, ce qui portera le prix du repas à 3.20 euros (au lieu de 3.14 euros, tarif actuel) pour les élèves et à 6.31 euros (au lieu de 6.19 euros) pour les enseignants et les animateurs.

➤ **Recrutement de vacataires**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires, à condition de respecter les trois conditions suivantes :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter des vacataires pour répondre aux besoins ponctuels de la collectivité pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024 et de les rémunérer sur la base d'un taux horaire d'un montant brut égal au SMIC horaire.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité des membres présents.

➤ **Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux**

Les collectivités locales, leurs groupements et les syndicats mixtes ont l'obligation de désigner un référent déontologue pour les élus locaux.

Ce référent est chargé d'apporter aux élus des collectivités tout conseil utile leur permettant d'exercer leur mandat dans le respect des principes déontologiques et en particulier de prévenir ou de faire cesser les situations de conflit d'intérêts.

Le référent déontologue exerce sa mission en toute indépendance et impartialité. Il est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il

a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Le conseil d'administration de HGI-ATD propose à ses adhérents la prestation de référent déontologue mutualisé. Trois agents du service juridique, compétents et expérimentés en ce domaine, ont accepté d'exercer cette mission : Sébastien VENZAL, Richard LAGARDE et Cendrine BARRERE.

Cette prestation est comprise dans la cotisation forfaitaire versée annuellement, par la collectivité, à l'établissement et ne donne pas lieu à un coût supplémentaire.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de souscrire à la prestation de référent déontologue mutualisé proposée par HGI-ATD.

➤ **Rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement collectif 2022**

Rien de particulier n'apparaît dans ce rapport. Tous les règlements sont à jour.

➤ **Questions diverses**

- Monsieur le Maire indique que des boues venant de la station de Verfeil vont être épandues, puis enfouies, au lieu-dit Flotis.
- A compter de 2024, la participation des communes aux régimes Prévoyance et Santé des agents devient obligatoire. Le conseil municipal décide de mettre en place dès à présent cette prestation auprès du centre de gestion afin que nos agents puissent en bénéficier.
- Monsieur Bruno BOISSAY partira à la retraite en juin 2024. Afin de permettre un passage de relai correct, nous envisageons de recruter un nouvel agent à compter d'avril 2024. Nous choisissons de proposer un contrat à temps plein incluant les activités de Bruno mais aussi les activités de ménage actuellement réalisées par une entreprise spécialisée.
- Travaux salle des fêtes :
Les plis ont été ouverts. 39 entreprises ont répondu, tous corps de métier confondus.
Alors que le dernier estimatif s'élevait à 366 k€, la somme des moins-disants s'élève à 376 k€.
A ce jour, les subventions validées s'élèvent à 247,5 k€.
Nous estimons nécessaire de réduire l'étendue des travaux à réaliser afin de parvenir à un coût acceptable pour la commune.
- Travaux d'extension de l'ALAE :
Des fouilles archéologiques sont prévues en août. Aucune construction ne peut débuter tant que ces fouilles ne sont pas terminées.
- La rénovation du toit de l'église devrait commencer fin septembre.
- Isolation de la classe des CM1-CM2 :
Les travaux d'isolation par l'intérieur du mur côté préau sont en cours.
- Pool routier :
Les travaux commenceront à partir de septembre.

- Repas de rue :
La date retenue est le dimanche 10 septembre.
Monsieur le maire propose de le faire au Hameau de la Place.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

<i>SIGNATURES des membres présents lors du Conseil Municipal du 18 juillet 2023</i>	<i>GALINIER Christian</i>	<i>TURLAN Catherine</i>
<i>MANSON Sandrine</i>	<i>BARTHES Didier</i>	<i>BONNEVIALE Isabelle</i>
<i>DE ROSSI André Absent</i>	<i>LAMBIN Eric</i>	<i>LEYGUEBAQUES Monique</i>
<i>PASCHETTA Joël Absent</i>	<i>RAMIERE Gilbert</i>	<i>TONON Michel</i>